

RÉPUBLIQUE ET



POST TENERABIT

CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur
la commune de Meyrin

Du 13 juin 1961

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Meyrin, en séance du
14 mars 1961, demandant de donner le nom de "chemin de la Cascade"
à une partie du chemin Edmond Rochat;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date
du 8 juin 1961;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères
du 9 octobre 1931;

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de "chemin de la Cascade" au chemin
sans issue débouchant sur le chemin Edmond Rochat, et qui dessert la
propriété de Monsieur René Favre.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à

Travençolo 6 ex.
Bautier 1 ex.



Certifié conforme
Le conseiller d'Etat délégué: